

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

SAUMUR :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 JUILLET

## Le Duel Floquet-Boulangier

Les boulangistes et les radicaux s'entre-tuent.

Après avoir échangé les injures les plus démocratiques, Floquet et Boulangier en ont appelé aux armes, non contre l'étranger ; ils sont allés simplement sur le terrain vider leur querelle.

Floquet avait dit de Boulangier qu'il avait posé des sacristies dans les antichambres des princes.

Boulangier avait dit de Floquet qu'il apparaissait à la tribune « comme un pion mal élevé ». Il lui avait répété à quatre fois : « Vous en avez menti ! »

De là le duel que nous avons annoncé en dernières nouvelles dans notre numéro de vendredi.

Donc, jeudi soir, à la suite de ces scènes scandaleuses, provoquées par le langage de M. Floquet, président du conseil, ce dernier a envoyé MM. Clémenceau et G. Périn chez M. Boulangier, qui les a mis en rapport avec MM. Laisant et Le Hérisse. Après une courte discussion, les témoins ont attribué à M. Floquet la qualité d'offensé. Il a été convenu qu'on se battrait vendredi matin à dix heures dans le parc de la propriété de M. le comte Dillon, à Neuilly.

À la première reprise, M. Floquet a été légèrement touché au-dessous du mollet gauche et M. le général Boulangier a été légèrement atteint à l'index de la main droite.

À la deuxième reprise, M. Floquet a été légèrement touché à la main gauche et au-dessous du sein droit.

M. le général Boulangier a reçu une blessure grave dans la région du cou.

La lame a pénétré à plusieurs centimètres dans les tissus et il en est résulté une hémorragie très abondante, due à l'ouverture d'une des branches collatérales de la veine jugulaire externe.

Le général, malgré l'abondance du sang

perdu, a pu rentrer sans être soutenu dans l'hôtel du comte de Dillon, où on lui a appliqué le premier pansement.

Le pronostic de la blessure du général paraît devoir être très réservé, une complication de phlébite ou de phlegmon du cou était toujours à redouter en pareille circonstance.

Si malheureusement cette éventualité se réalisait, ce serait là un accident des plus sérieux et qui mettrait directement en danger la vie du malade.

Un autre accident, mais bien moins grave, est encore à craindre : c'est un épanchement sanguin dans les gaines ou les plans cellulaires du cou.

M. Boulangier ne peut parler. Il reçoit les soins du docteur Labbé. On a arrêté assez facilement l'hémorragie par la compression, mais des complications sont toujours à craindre.

Dès dix heures et demie, le résultat du duel était connu. M. Floquet rentrait à la place Beauvau où il a trouvé de nombreux visiteurs attendant depuis longtemps dans la cour et dans l'antichambre.

M<sup>me</sup> Carnot a été une des premières à féliciter M<sup>me</sup> Floquet, puis est venu M. Jules Ferry qui paraissait rayonnant. Tous les ministres ont été successivement reçus par M. Floquet dont les blessures sont absolument insignifiantes. La plus large égratignure est celle qui lui a été faite au-dessus de la main droite. Elle n'a même pas nécessité de pansement.

Le général Boulangier, au contraire, est dans un état très grave. La difficulté de respirer persiste. On craint des épanchements intérieurs. Des groupes stationnent continuellement devant l'hôtel de M. Dillon où le général Boulangier est resté après le combat.

15 juillet.

Le général Boulangier a passé une bonne nuit. Ce matin, la température est normale et il n'y a aucune complication. La gêne respiratoire qui avait été constatée hier n'existe plus. Le blessé est de bonne humeur et très aimable pour ceux qui lui don-

nent des soins. Ce matin, les médecins ont aperçu une égratignure à la jambe du général, ce qui porte à trois le nombre de ses blessures. La plaie du cou est peu large. On ignore la profondeur de la blessure. Les troubles de la respiration ont fait penser que peut-être le nerf phrénique avait été touché. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Dans tous les cas, la blessure de ce nerf n'est pas grave.

On a prétendu que le nerf pneumogastrique avait été atteint. C'est une erreur. Si ce nerf avait été lésé, il y aurait eu blessure de la veine jugulaire interne ou de la carotide interne. L'hémorragie qui aurait suivi cette plaie n'aurait pas tardé à emporter le blessé. La perte de sang qu'on a remarquée après le combat est due à l'ouverture d'une branche de la jugulaire externe. En somme, l'épée de M. Floquet n'a atteint aucun organe essentiel à la vie. La plaie est simple et, comme l'antisepsie a été pratiquée, il y a lieu de supposer qu'il n'y aura ni phlébite ni phlegmon et que la guérison est une affaire de quelques jours.

La Presse fournit sur la situation du général dans la journée d'avant-hier, les renseignements qui suivent :

« La nuit a été calme. Respiration moins difficile. Pas de fièvre. Etat satisfaisant de la plaie.

» 4 heures soir. — Amélioration continue. Le général dort d'un paisible sommeil.

» 6 heures 30 soir. — Journée assez calme malgré la persistance d'un peu de difficulté dans la respiration.

» Poulx à peu près normal.

» 11 heures soir. — Respiration plus facile. Etat satisfaisant.

» Docteurs LABBÉ, CARPENTIER, MÉRICOURT fils. »

Le général Boulangier a pu prendre dans la journée trois potages.

Mais on a dû donner au blessé de nouvelles injections de morphine.

À onze heures et demie, le docteur Labbé est revenu voir son malade.

Le général Boulangier dormait. Le doc-

teur Labbé, tout en donnant les meilleures espérances, n'a pas encore voulu se prononcer.

### LE DUEL PAR UN TÉMOIN OCULAIRE

Il est dix heures du matin. — Je ne sais quel génie malin me pousse sur le rond point d'Inkermann. Des gens courent de droite et de gauche, vers le magnifique hôtel du comte Dillon, sur le boulevard d'Argenson.

Comme il y a beaucoup de femmes dans le nombre, je ne comprends pas tout de suite. « Si c'était le duel ? »

C'est cela même. MM. Floquet et Boulangier viennent d'entrer en voiture chez le comte Dillon. Les voitures stationnent dans l'intérieur du parc, et comme elles sont suivies de plusieurs cabriolets montés par des journalistes, la foule a couru vers les grilles du parc.

La splendide propriété du comte Dillon prend façade sur le boulevard d'Argenson ; les communs et les dépendances donnent sur la rue Perronet, qui a une sortie.

J'ai la chance de trouver l'hospitalité dans une maison voisine. D'une fenêtre je puis suivre toute la scène.

L'endroit du combat est une sorte de pelouse merveilleusement ombragée. Ce parc est d'ailleurs admirable, et ne semblait guère prédestiné qu'à des ébats d'enfants et à des gazouillements d'oiseaux.

Une branche qui pend me coupe une partie de la scène. Je puis apercevoir M. Floquet de dos, M. Boulangier de face. Le premier paraît fort calme, le second assez nerveux.

M. Floquet se dévêt tranquillement.

Quelques femmes qui m'entourent, et qui, malgré leur très vive émotion, suivent la scène sans en perdre un détail, expriment très naïvement leurs impressions.

Mais les réflexions s'arrêtent et les respirations se précipitent.

Les fers sont croisés.

Le général attaque à fond, coup sur coup, un peu au hasard. Il tire bas et dans le fer.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IX

Les mésaventures de Symphorien Beaudrillard

(Suite)

À la fin, la barque arriva à portée.

— Est-ce vous, Duparc ? demanda Symphorien.

— Oui, c'est nous. Dans une minute, nous sommes à vous, Beaudrillard.

Le bateau commençait à se dessiner dans les ombres de la nuit. Symphorien distingua un mâ et une voile et poussa un cri de surprise :

— Quoi, dit-il, le Sagittaire ?

— Oui, le Sagittaire, retrouvé, sauvé.

— Dieu soit loué ! Tout est pour le mieux. Et le Furet ?

— Sauvé aussi, répondit une petite voix d'enfant.

— À la bonne heure ! abordez par ici, mes amis.

Le Sagittaire toucha les branches, et Beaudrillard vint tomber au milieu de la barque en poussant un long cri de satisfaction. Puis, il saisit les rames,

et, sans dire un mot, sans même serrer la main de Louis et de Charlot, il s'assit sur le banc central avec une énergie concentrée.

— En avant ! cria-t-il, en avant ! la Barque rouge est près d'ici !

Louis Duparc s'élança sur lui et l'arrêta.

— Au nom du ciel, mon ami, à quoi pensez-vous ? Nous allons sombrer au premier obstacle. La nuit est noire, les courants sont violents, toute navigation est impossible et il faut rentrer au plus vite sur les bords de Mazé pour y passer la nuit.

Beaudrillard eut peine à se rendre aux sages conseils de Louis. Le souvenir de sa mésaventure et de sa rencontre avec Raimbault Marival l'irritait profondément ; il lui fallut cependant se rendre à l'évidence et mettre le cap sur le nord.

Bientôt, on aperçut au loin les bois du château de Montgeoffroy. Le calme régnait dans cette partie de la vallée, mais c'était le calme de la mort, car les flots avaient couvert les champs et des bruits lointains parvenaient à peine aux oreilles des naufragés.

Tout à coup la voix de Beaudrillard perça de nouveau le silence de la nuit.

— Racontez-moi, dit-il, comment vous vous êtes sauvés et comment vous avez retrouvé le Sagittaire.

— C'est à vous que nous devons ce service, mon cher Symphorien.

— Ah ! par exemple... à moi, dans mon arbre... comme Robinson dans son île ?

— C'est pourtant vrai, mon ami, car c'est vous qui avez fait l'admiration de Morin, le pêcheur, en plongeant pour retrouver le jeune prêtre, et c'est en souvenir de vous et pour vous arracher à la mort que Morin a gagné la côte à la nage et est revenu nous prendre avec trois bateaux et une dizaine de marinières et de cavaliers de l'École de Saumur, qui nous ont recueillis, ont entraîné le Sagittaire sur la route jusqu'aux hauteurs du château, l'ont remis à flot et nous ont même donné des provisions nouvelles sans vouloir accepter aucune récompense. Nous sommes partis ensuite pour aller à votre recherche et nous avons entendu votre voix...

— Merci, mes amis, merci, je commençais à m'ennuyer dans mon chêne.

— Et vous, mon cher Symphorien, qu'avez-vous fait ? qu'êtes-vous devenu depuis notre accident ?

— Moi ?...

Beaudrillard hésita un instant, puis, tout à coup, prenant son courage à deux mains :

— Moi, s'écria-t-il, j'ai vu la Barque rouge et j'ai parlé à Raimbault Marival.

Duparc et Charlot se levèrent en sursaut. Leur étonnement était extrême.

— Oui, reprit Symphorien d'une voix sombre ;

j'ai vu la Barque rouge qui s'est approchée de mon arbre, pas assez cependant pour que je pusse la saisir... Ah ! si je n'avais pas oublié ma chemise !

— Comment, s'écria Duparc, où avez-vous oublié votre chemise ?

— Eh ! mon ami, c'est bien simple, je l'avais laissée au haut du chêne et Raimbault l'a vue de loin...

Puis, s'apercevant que la surprise de ses deux compagnons allait en croissant, Beaudrillard raconta naïvement, avec la plus entière franchise et sans la moindre réticence, ses aventures à ses amis.

Comme il achevait son récit, le Sagittaire s'arrêta non loin du moulin de la Roche, entre les deux bourgs de Mazé et Corué.

— Oui, s'écria solennellement Beaudrillard en se levant et en étendant la main, c'est la troisième fois que Raimbault se moque de moi, mais demain, je le jure, il me paiera toutes ses insultes en une fois.

Louis péfisa à sa mère et à sa fiancée qu'il espérait bien, aussi, revoir enfin le lendemain, et quelques instants après, le Sagittaire étant solidement attaché, Beaudrillard et Charlot se couchaient au fond de la barque, tandis que Duparc veillait.

La confiance et même un certain pressentiment



Ce premier engagement ne dura pas une minute.

Les témoins de M. Floquet s'empres- sent autour de lui.

Il y a un répit de quelques instants.

Deuxième reprise.

M. Boulanger attaque plus furieusement encore. M. Floquet, lourdement campé, pare simplement.

Tout-à-coup, je vois de nouveau les témoins s'empres- ser. Un flot de sang déborde du cou du général sur le plastron de sa chemise ; en même temps, on inspecte son adversaire.

Le général s'éloigne, soutenu par ses témoins, et entre dans l'hôtel du comte Dillon. Les arbres me dérobent la retraite de M. Floquet.

Telles sont les impressions d'un témoin oculaire.

Il est dix heures quarante-cinq minutes ; le combat a commencé à dix heures vingt. Il a duré en tout un quart d'heure.

## INAUGURATION DU MONUMENT GAMBETTA

Le gouvernement et la ville de Paris se sont mis en frais pour fêter le dictateur déjà bien oublié.

La cour du Louvre est barricadée et des agents empêchent le passage de toute personne non munie de carte.

Le commun des mortels massé place du Carrousel du côté de l'arc de triomphe est impatient. Quelques enthousiastes sont montés sur des chaises, d'autres sont hissés au sommet d'échelles portatives louées pour la circonstance à un prix assez exorbitant.

Dès deux heures et quart les tribunes sont presque pleines. Le ban et l'arrière-ban des Loges maçonniques est là. Mais la foule n'est pas sympathique à la manifestation organisée par les restes du grand U.

Les maires déjà arrivés pour assister au banquet du 4 se promènent fièrement beints de leur écharpe. Les sénateurs et les députés de gauche sont presque tous présents.

Ça et là des pelotons de gardes municipaux font la police. Beaucoup de généraux et d'officiers se sont rendus à l'invitation officielle, mais ils ressemblent à des figurants de théâtre.

Des toiles d'emballage masquent M. Léon Gambetta : c'est suffisant pour lui.

A deux heures et demie, une musique militaire arrive jouant des airs de danse. L'inauguration sera follichonne ; à la fin, on dansera, qu'on se le dise.

Les présidents des associations républicaines et des délégations provinciales se saluent.

M. de Freycinet fait une entrée fort simple. Quelques cris de *Vive la République !* retentissent sur son passage. Décidément on est froid. Le ministre de la guerre est reçu par les membres du comité.

Il est trois heures dix, et la petite fête ne commence pas encore ; l'exactitude n'est donc pas gouvernementale ?

M. Floquet est l'objet d'une petite manifestation, mais quelques cris de : *Vive Bou-*

langer ! lui font faire la grimace. Se prendra-t-on aux cheveux ? Des querelles s'engagent entre boulangistes et républicains. Le commissaire de police intervient, mais vainement.

Enfin, le silence se fait. Quelques cris de : *Vive Boulanger !* Les tribunes gouvernementales ripostent par quelques cris de : *Vive Floquet !*

M. Spuller monte à la tribune.

Il regrette la fin prématurée de celui qui était notre espoir et notre gloire.

Il fait ensuite l'éloge de la démocratie.

Il rappelle le dévouement qu'il eut vis-à-vis de la patrie.

« Nous célébrons sa gloire, mais nous ne pouvons sécher nos larmes quand nous songeons à ce qu'il ferait pour la République et pour la France. »

A ce moment quelques cris : « *A bas le Prussien !* »

A en croire le *Rappel* et la *République française*, l'union s'est faite entre les républicains, le pacte a été scellé le 13, devant le monument de Gambetta.

« Leur Gambetta, riposte l'*Autorité*, était déjà au bout de son rouleau quand il est mort. Il ne pouvait même plus se faire élire à Paris. Aujourd'hui il serait tombé aussi bas que Ferry... Il n'a qu'un mérite, qu'une qualité : il est mort. »

## LA LOI DE 1872 et le maréchal Canrobert

L'article 37 du projet de loi militaire, en discussion devant le Sénat, contient la formule du service de trois ans. C'est le point critique de la loi. Il a fourni la matière de très éloquentes discours prononcés par M. Oscar de Vallée et par le maréchal Canrobert.

Le maréchal Canrobert s'est appliqué à défendre la loi de 1872, que l'on veut remplacer par l'expérience toujours incertaine d'une nouvelle loi. Il a parlé avec l'éloquence que donne à un homme droit et sincère la parfaite connaissance du sujet.

Nous donnons ci-dessous le discours (du moins la partie principale) du maréchal Canrobert ; dans sa brièveté, il résume toutes les critiques que l'on peut faire avec compétence à la loi de recrutement et d'organisation militaire que l'on veut substituer à la loi de 1872.

M. le président. — « Art. 37 nouveau (ancien 40). — Tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement :

- » De l'armée active pendant trois ans ;
- » De la réserve de l'armée active pendant six ans ;
- » De l'armée territoriale pendant sept ans ;
- » De la réserve de l'armée territoriale pendant neuf ans. »

M. le maréchal Canrobert. — Messieurs, j'aurais beaucoup désiré n'être pas contraint de monter à cette tribune, surtout

dans l'ignorance où étaient les malheureux habitants de la violence des flots et de la gravité du péril, on construisait en hâte dans ces communes éloignées de la brèche de petites digues de trois ou quatre mètres dans les parties les plus basses et l'on se berçait de l'espoir que ces faibles obstacles arrêteraient la Loire. Fatale illusion, que quelques heures devaient suffire à faire disparaître et qui n'avait d'autre résultat que celui de prolonger l'imprudente confiance de ceux qui prenaient part aux travaux de défense.

— En route, mes amis, en route ! s'écriait Beaudrillard à trois heures et demie du matin. Voici le jour et la *Barque rouge* n'est pas loin.

Réveillés en sursaut, Louis et Charlot se redressaient et se préparaient à reprendre leur travail.

Le Furet se frottait péniblement les yeux. Le pauvre enfant avait sommeil.

— Il fait encore nuit, disait-il.

— Encore nuit ! regarde donc par ici, s'écria l'impitoyable Symphonien ; ne vois-tu pas cette leur blanche, à l'horizon : c'est l'aurore, mon ami, l'aurore aux doigts de rose !

— Je vois des nuages, murmura le Furet qui n'entendait rien à la mythologie et qui ignorait absolument que l'aurore eut des doigts de rose, je vois des nuages et de la pluie.

(A suivre.)

pour intervenir dans la discussion un peu ardente qui vient d'être soulevée. Je n'apporterai pas de passion ici, veuillez le croire, et quoique mon âge me donne quelque droit, je puis le dire, à m'appliquer le fameux adage antique : *Laudator temporis acti*, ce n'est pas là-dessus que je m'appuierai pour vous soumettre mon opinion.

Déjà, j'ai eu l'avantage de vous l'exposer le 24 avril, dans la discussion générale en 4<sup>e</sup> délibération, en quelques paroles qui n'ont pas été, je le crois, aussi éloquentes qu'elles auraient dû l'être, mais qui ont eu cependant l'avantage d'exciter l'approbation de beaucoup d'entre vous... Je n'ai pas entendu cette approbation, mais je l'ai lue au *Journal officiel*... (Rires)... J'ai donc le droit de dire que j'ai été approuvé. Or, que disais-je ?

Je vous disais, messieurs : Vous avez une loi qui fonctionne depuis seize ans, sans à coup ; elle a de grands défauts, sans doute ; vous les connaissez, et votre commission, avec son âpreté au travail et son habileté, vous en a fait toucher du doigt les principaux — nous y reviendrons tout à l'heure. Mais vous voulez abroger cette loi après qu'elle a produit cette armée française qui est aussi magnifique que redoutable, et qui représente votre unique *palladium*. Vous la remplacez par quoi ? Par un service de trois ans, par un aléa qui, pour me servir de l'expression d'un de nos éloquents et autorisés collègues, est « un saut dans l'inconnu ». Eh bien, pour moi, il m'est impossible de me rallier à un pareil système.

Je ne suis pas un homme de parti, veuillez bien le croire ; je suis un soldat qui dote de soixante-deux ans, dont les campagnes, qui ne comptent plus, remontent à plus d'un demi-siècle ; je me base un peu là-dessus pour vous donner mon opinion — sous bénéfice d'inventaire toutefois — car je ne suis pas, comme le Pape, infallible... pas plus que vous. (Rires approbatifs à droite.)

Qu'allez-vous faire ? D'abord, aurez-vous la possibilité d'expérimenter votre service de trois ans ? Je n'en sais rien. Vous parlez du nombre que vous donnera votre nouvelle loi et que ne vous donnait pas la loi de 1872 ; j'en conviens avec vous, et je suis, sur ce point, parfaitement de votre avis ; seulement, en conservant cette loi de 1872, que je vous supplie de maintenir dans l'intérêt de l'armée et du pays, mais en loi appliquant les améliorations et les perfectionnements que votre commission propose elle-même, vous retrouverez alors le nombre suffisant, comme vous le disait M. l'amiral Jaurès dans un discours que matériellement je n'ai pas eu l'avantage d'entendre ; sans cela, j'aurais immédiatement répondu. Vous pourriez ainsi préparer les hommes, qui, actuellement, ne reçoivent aucune instruction. Tous ces soldats, que la loi de 1872 laissait dans leurs foyers, — quand je dis « soldats », j'ai tort de leur donner ce nom-là, car ce ne sont pas des soldats, — mais enfin tous ces hommes vous voulez les instruire. Vous faites un pas immense. Vous étendez la durée du service de quarante jours à quarante-cinq ans, ce qui vous fournit de vieux soldats, ce que vous désirez avant tout.

Par conséquent, en gardant la loi de 1872 et en l'améliorant selon les indications que vous avez données vous-mêmes, vous vous rapprochez du nombre raisonnable, — je ne parle pas du nombre incommensurable, — de ce que le maréchal Bugeaud, mon illustre et cher maître, appelait la foule, la cohue, qui est indirigeable et ingouvernable. Vous ne voulez pas cela, pas plus que moi ; mais ce que vous voulez, c'est le nombre raisonnablement nécessaire, avec une solidité indispensable. Eh bien, permettez-moi de dire que je suis convaincu que la loi de 1872, en y introduisant des améliorations, vous donnera le nombre et vous donnera, en même temps, la solidité. Je puis me tromper, mais c'est ma conviction profonde, et j'obéis honnêtement à un devoir religieux, en vous parlant de la sorte. (Vive approbation à droite.)

Maintenant, avec votre service de trois ans, vous le savez tous aussi bien que moi, il ne vous restera sous les drapeaux qu'une seule classe utilisable : c'est la classe intermédiaire. La dernière classe, celle qui est sur le point de rejoindre ses foyers, ne songe qu'à son prochain départ et non au service. La première classe vient

d'arriver dans les corps ; elle ne sait encore rien et vous ne pouvez pas l'employer. Par conséquent, vous ne pouvez vous servir que de cette seule classe intermédiaire, qui, par sa nature, est trop impuissante pour servir de noyau à la réunion, à la grande agglomération des troupes que la mobilisation amène.

Cette loi de trois ans est, d'après moi et d'après beaucoup de militaires expérimentés de divers grades, insuffisante pour donner l'instruction nécessaire aux différentes armes, à l'artillerie, au génie, à la cavalerie, même à l'infanterie ; mais surtout elle est impuissante à vous aider à créer la solidité des cadres inférieurs. Vous avez fait de grands et beaux projets, très habilement conçus, pour doter l'armée de sous-officiers, j'en conviens ; mais enfin vous ne les avez pas maintenant, et le service de trois ans ne vous donnera pas des hommes suffisamment aguerris et façonnés au service ; elle vous donnera des hommes de bon vouloir, mais qui n'auront pas le savoir nécessaire.

Cette loi de trois ans — je ne vous apprend que ce que vous savez déjà, messieurs, — ne vous permettra jamais de former ces réserves partielles et générales qui sont souvent les clefs des victoires et qui, sur les champs de bataille, peuvent au moins empêcher les étonnements qui, malheureusement, s'emparent quelquefois, dans certaines circonstances, des tout jeunes gens, et votre loi ne pourra vous donner que de ceux-là. Par conséquent, pour moi, la loi de trois ans est une loi fâcheuse. Je puis me tromper ; je crains qu'elle ne passe malgré ce que je dis ; quand elle sera votée, je serai le premier à m'incliner devant elle ; mais, avant qu'elle ne le soit, vous me permettrez bien d'en dire mon avis : j'en ai peut-être un peu le droit. (Vive approbation.)

M. de Freycinet a cru devoir répondre au maréchal ; il a prouvé une fois de plus qu'il est souverainement ridicule de confier le ministère de la guerre à un ancien sergent-fourrier de la garde nationale.

## LA QUESTION ROMAINE

Le gouvernement italien ne traite même plus le Vatican à l'égal d'une simple ambassade. Le Conseil d'Etat crispinien vient de décider que la loi des garanties n'admet pas, en faveur du Pape et des papes dont la jouissance lui a été laissée, le privilège de l'extra-territorialité et le gouvernement a, en conséquence, frappé de nullité les contrats stipulés dans l'intérieur du Vatican s'ils ne sont enregistrés par un notaire italien et s'ils n'ont acquitté les droits de timbre prescrits par la loi italienne.

Voilà où en est la liberté, voilà où en est la dignité souveraine du Pontife, traité comme un évêque italien ! Le cynisme du pouvoir usurpateur succède à l'hypocrisie, et la guerre du Pape recommence ouverte, acharnée.

On nous écrit de Rome que le monde diplomatique est fort ému de cette politique d'agression.

D'autre part, on nous télégraphie que le nonce à Madrid a lu au ministre des Affaires étrangères espagnol une circulaire dont tous les autres nonces ont également donné communication aux gouvernements respectifs auprès desquels ils sont accrédités.

Cette circulaire du cardinal Rampolla dit que, vu les dernières démonstrations à Rome contre le Pape, la situation créée au Saint-Siège par le gouvernement italien devient chaque jour plus précaire ; elle ajoute que le gouvernement italien cherche à protester ainsi contre les témoignages et les hommages dont Léon XIII a été l'objet à l'occasion du Jubilé.

Est-ce que M. Crispi aurait mis dans ses plans de forcer Léon XIII à quitter Rome ? Les magnifiques manifestations du Jubilé ont montré pourtant au Quirinal que Rome, sans le Pape, serait peu de chose.

La situation est tendue, et l'on se demande si l'attaque est autorisée par la triple alliance. Dans ce cas, nous serions peut-être à la veille de graves événements destinés à attrister et à troubler profondément le monde catholique. LOUIS D'ESTAMPES.



## NOUVELLES MILITAIRES

On annonce la découverte, faite par le lieutenant D... d'un appareil destiné à annoncer à distance l'approche de troupes ennemies.

Il y a un an déjà, au mois de février 1887, M. Jules Roulez, l'inventeur du phonotélégraphe ou télégraphophone, a présenté au ministre de la guerre, déclarant en faire abandon gratuit à l'Etat, un appareil micro-téléphonique, ayant pour but d'annoncer automatiquement d'une distance quelconque, l'approche de troupes ennemies, aussi faibles qu'elles puissent être, et d'en reconnaître approximativement la composition et les forces.

Le ministre, frappé de l'importance que pouvait avoir l'application de cet appareil dans la défense des places, en ordonna des expériences immédiates et secrètes qui eurent lieu au camp de Châlons, aux mois de mai et juin 1887, et donnèrent des résultats surprenants.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### INSTITUTION SAINT-LOUIS

MM. Louis Anis et François Boutin, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent de subir avec succès, en Sorbonne, les épreuves de l'examen du baccalauréat de lettres (philosophie). M. François Boutin avait été reçu bachelier des sciences au mois d'avril dernier.

Un exemplaire de la protestation contre le passage dans le milieu de la ville du chemin de fer Cholet-Saumur est déposé dans nos bureaux.

Nous invitons tous nos concitoyens à la signer au plus tôt afin qu'elle soit présentée dans le plus bref délai au Conseil général de Maine-et-Loire.

Il y a urgence.

### LE 14 JUILLET A SAUMUR

La fête du 14 juillet n'a point le don d'enflammer les masses. La population ne s'en émeut pas le moins du monde; elle se porte où se passe quelque partie du programme, parce que les sujets de distraction ne sont pas multipliés à Saumur et parce que aussi les affaires étant des plus calmes, rien n'engage à garder l'atelier ou le magasin.

La vraie attraction de la journée a été la revue de l'Ecole de cavalerie. On recherche toujours l'occasion d'applaudir l'armée, et à Saumur d'admirer l'élite de chacun de nos régiments de cavalerie.

A 9 heures, M. le général Danloux, entouré de son état-major, est entré sur le Chardonnet.

Après avoir passé devant le front des troupes, le commandant de l'Ecole a remis le croix de la Légion d'honneur à :

M. le capitaine de gendarmerie Dutertre-Duport ;

M. Martinet, lieutenant de dragons ;

M. Soum-Serac, maréchal des logis, maître d'escrime à l'Ecole de cavalerie ;

Et la médaille militaire à M. Louis Bourdillan, cavalier de manège.

Puis le défilé des troupes a commencé, et la charge, admirablement menée, a terminé cette fête militaire.

Dans la foule, pas un vivat pour la République. Décidément elle est en baisse. Ce qui n'a rien d'étonnant après toutes les misères qu'elle sème après elle, et le peu de dignité des hommes au pouvoir.

Les autorités civiles et les membres de toutes les administrations étaient réunis dans le grand salon d'honneur de l'Ecole et ont suivi du balcon l'évolution des troupes.

A 3 heures 1/2, la Société de gymnastique, convoquée place de l'Hôtel-de-Ville, a donné une séance publique de ses exercices. Nous ne pouvons qu'adresser des éloges aux jeunes gymnastes pour l'ensemble des mouvements et l'agilité dont tous ont fait preuve. Qu'il nous soit permis de demander si ces représentations sur la place publique, avec un cercle de spectateurs comme en ont des acrobates de foire, ne fait pas perdre à cette institution de son prestige, et à ses membres quelque peu de leur dignité. Les critiques qui se faisaient dans

la foule, sans être blessantes pour les héros de la fête, étaient cependant peu flatteuses et de nature à décourager ceux dont le mérite réel ne frappait pas des regards mauvais appréciateurs.

En l'absence de M. Combar, retenu à Paris par le grand festin des maires, M. Liénard, adjoint, présidait la réunion, assisté de M. le général Danloux, de M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, de M. Bodin, président du Tribunal. Les conseillers municipaux étaient également au premier rang pour applaudir les exercices d'assouplissements, de barre fixe, etc., etc. Le public formait un immense cercle, maintenu par la police.

Les décorations de la grande ligne du Pont-Fouchar à la gare d'Orléans étaient bien distribuées et cette ornementation fait honneur à M. Courant.

La Musique municipale et l'Harmonie Saumuroise ont également donné leur concours et ont retenu autour d'elle la foule qui sait apprécier le savoir et le mérite de chacune de ces associations musicales.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice par M. Lardé qui s'en acquitte toujours avec plein succès. La pièce principale était une allégorie à l'Alsace-Lorraine. Le bouquet a suivi et couvert les applaudissements de la foule.

Ce matin, l'express de 9 heures 33 est arrivé à Saumur avec beaucoup de retard. En voici la cause.

Ce train passait à toute vapeur à Saint-Mathurin, vers 9 heures; dans cette gare, un wagon de marchandises n'avait pas été suffisamment engagé sur une autre voie et le train express le prit en écharpe avant que le mécanicien ait pu arrêter sa machine.

Tous les wagons ont eu quelque chose de brisé: portières, charnières, poignées, vitres, etc.

La panique surtout a été grande; mais il n'y a eu aucun blessé, et tout le monde en a été quitte pour la peur.

On a dû revenir clopin-clopant à Saumur où un nouveau train avait été préparé.

Hier soir, vers 7 heures, une voiture suspendue, conduite par un garçon boucher, a renversé, sur le pont Cessart, près l'entrée de la rue Nationale, une petite fille, Marie Fouchar, âgée de 9 ans environ.

La roue a effleuré la jambe, la cuisse et le côté gauche de l'enfant, causant sur diverses parties du corps de fortes ecchymoses. La violence de la chute lui a occasionné également de vives douleurs dans les reins.

Relevée par ses parents, l'enfant a été portée chez M. Brillatz, pharmacien, qui lui a fait un premier pansement. Un docteur a été appelé; l'enfant n'avait aucune fracture.

D'après les témoins, ce garçon boucher, comme tous ses collègues, du reste, conduisait son cheval à une allure beaucoup trop vive.

### Publications de mariage.

Aladin-Etienne Marioge, professeur au collège de Saumur, et Marie-Adélaïde Cabanel, sans profession, de Montpellier.

Abel Berge, professeur de musique, et Camille Bersoullé, professeur de musique, tous deux de Saumur.

Jacques Bruneau, jardinier (veuf), et Marie-Rose Blond, cuisinière, tous deux de Saumur.

Victor-Joseph-Henri Boullier, lieutenant au 29<sup>e</sup> de ligne, de Sainte-Gemme (Cher), et Marie-Nelly-Louise Raguideau, sans profession, de Saumur.

Charles-Eugène Thibaudière, employé, et Julie-Henriette-Gabrielle Hunault, couturière, tous deux de Saumur.

Théophile-Antoine Chauvat, épicier, de Paris, et Aurélie Bellanger, couturière, de Saumur.

Des médailles d'argent sont décernées à M. Beaumard, instituteur à la Salle-de-Vihiers; à M<sup>me</sup> Gautier-Brière, institutrice à Montreuil-Bellay.

### LES RÉGATES DE TOURS

Nous empruntons les lignes suivantes au compte rendu des régates de la Société nautique de Tours qui ont eu lieu hier dimanche :

2<sup>e</sup> course, Yoles-Gigs à 4 avirons de pointe, juniors; distance, 2,500 mètres.

— 1<sup>er</sup> prix, 100 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 50 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 25 fr.

Très belle course qui a réuni au départ les six inscrits. — 1. *Clopin-Clopant*, Société nautique de Tours; 2. *En Détour*, Rowing-Club de Tours; 3. *Serpolette*, Société nautique de Saumur.

3<sup>e</sup> course, Yoles ou Skifs, juniors; distance, 2,500 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent.

6 partants. — 1. *Myosotis*, Société nautique de Saumur; 2. *Jeanno*, Société nautique de Tours; 3. *Lackmé*, Rowing-Club de Tours.

6<sup>e</sup> course, Périssaires, distance, 4,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent; 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, G. M.

2 partants. — 1. *La Gobie*, Société nautique de Saumur; 2. *Baladèche*, Société nautique de Saumur.

7<sup>e</sup> course, Yoles-Gigs à quatre avirons de pointe, seniors; distance, 6,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 200 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr.; 3<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil.

La grande course de la journée. Elle a réuni cinq équipes de premier ordre et elle a été menée avec une vigueur remarquable.

— 1. *Omnibus*, Rowing-Club de Tours; 2. *Clopin-Clopant*, Société nautique de Tours; 3. *Serpolette*, Société nautique de Saumur.

TOURS. — Un grave accident est venu attrister la journée du 14 juillet dans le quartier de la Fuye.

Vers midi, on tirait des boîtes sur la place Velpeau; une boîte, soit parce qu'elle était trop chargée ou pour une autre cause qui n'a pu être déterminée, fit explosion, et les éclats furent projetés dans toutes les directions.

Une malheureuse enfant de 9 ans, fille du sieur Denis, demeurant rue Deslandes, qui se trouvait à plus de 25 mètres de l'endroit où on tirait des boîtes, sur le trottoir de l'école, a été atteinte par un éclat qui lui a fait à la tête une effroyable blessure; deux autres personnes ont reçu de légères contusions.

La jeune Denis a été transportée chez ses parents; son état est grave.

Après ce malheur, il n'a plus été question, on le conçoit, de réjouissances dans le quartier de la Fuye.

### LES PUNITIONS DANS LES ÉCOLES

M. Félix Hément a lu, à l'Académie des sciences, un travail sur les châtimens dans l'éducation. Il proscriit d'une manière absolue les châtimens corporels, qui ne sont plus d'ailleurs en usage que dans quelques rares pays soi-disant civilisés où on ne les emploie pas sans répugnance et sans en atténuer les rigueurs dans une certaine mesure. Le châtiment corporel compromet la dignité du maître, il rend l'enfant timide, sournois, menteur, il est anti-éducatif et sans efficacité. Loin d'éveiller le sens moral, il abaisse le caractère.

M. Hément n'entend pas seulement par châtiment corporel les coups, mais tout châtiment qui est de nature à compromettre la santé. Ainsi la privation d'une nourriture substantielle, de récréation, de promenades, de retenues. Ces moyens de correction vont en outre contre le but qu'on se propose, qui est de réprimer la turbulence, la paresse ou l'indiscipline. On doit s'en tenir uniquement aux remontrances et aux exhortations, mais en les graduant avec tact et en tenant compte de la sensibilité et du tempérament de l'enfant, en se montrant tolérant pour les péccadilles, en jugeant les fautes au point de vue de l'enfant qui diffère du nôtre. Il faut moins se préoccuper de faire expier une faute que d'améliorer celui qui l'a commise.

M. Hément a donné en quelque sorte un essai sur l'art de punir. Il énumère les conditions auxquelles doit satisfaire une punition pour être efficace. Elle doit être: 1<sup>re</sup> rare, 2<sup>e</sup> certaine, 3<sup>e</sup> immédiate, 4<sup>e</sup> proportionnée à la faute, 5<sup>e</sup> proportionnée à la sensibilité physique et morale de l'enfant.

Quand la faute est grave, la réprimande et l'exhortation prennent un caractère particulier. On exerce sur l'enfant une première influence par le milieu, par l'autorité morale du maître, et on pratique ce que M. F. Hément appelle la suggestion au premier degré. On détermine chez l'enfant un état d'assoupissement qui affaiblit sa volonté sans l'anéantir, et on lui parle alors de la faute qu'il a commise, on lui en fait

comprendre la gravité et on lui inspire le regret de l'avoir commise et le désir de se corriger.

La parole du maître est bien plus efficace dans cet état somnolent; l'enfant est sans force pour résister.

Non-seulement les défauts de caractère peuvent être ainsi corrigés, mais quelques affections malades, l'enfant vicieux est un malade qu'il faut soigner, non un coupable qu'il faut châtier. La punition doit être une cause d'amélioration, et en ce sens elle devient un auxiliaire dans l'éducation.

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Voyages dans les Pyrénées. — Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics, pour être mis en application à dater du 10 juillet, les prix de trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont: 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 135 fr.

Durée de validité: 30 jours.

En outre, la durée de validité du billet de voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont: 225 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 170 fr. en 2<sup>e</sup> classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, de une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare desdites Compagnies des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### REMÈDE CONTRE LA MIGRAINE

Tant de personnes sont affligées contre ce mal opiniâtre que nous croyons devoir reproduire les quelques lignes suivantes, découpées dans le *Journal de la santé* :

« La similitude d'action de l'antipyrine et du salicylate de soude a conduit Ungar (de Bonn) à expérimenter la première contre la migraine. Il a constaté que, administrée avant l'accès ou dans la période prodromique, cette substance l'empêchait tout à fait ou la rendait beaucoup moins violente. Des malades qui ne pouvaient, en général, rester debout pendant un accès, étaient, après avoir pris l'antipyrine, capables de se livrer à leurs occupations habituelles. Administrée même au moment du paroxysme de la douleur, elle peut encore enrayer un accès grave. »

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOURNEL. — P. ANDRIEU, succ.

Librairie ABEL PILON, rue de la Harpe, 35, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Eau-fortes, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable Cinq Francs par mois PAR CHÈQUE CIRCULAIRE DE  
FRANCE S'ACQUITTEMENT  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE  
Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien  
102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE  
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.  
Chez FERRÉ, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>

PAUL GODERT, propriétaire-gerant.



Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**A VENDRE**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, Le mercredi 25 juillet, à une heure de l'après-midi :

1° Le **Château de la Fuie**, sis à Saumur, avec parc et dépendances, divisé en douze lots. — Site exceptionnel.  
Mise à prix..... 66,250 fr.

2° La **Propriété de Grenelle**, en face de la précédente, divisée en trois lots.  
Mise à prix..... 40,000 fr.

3° L'**île de Trèves**, près Saumur, entre deux bras de la Loire, contenant trente-quatre hectares.  
Mise à prix..... 80,000 fr.

4° Une partie de l'**île du Pistolet**, près Saumur, contenant quatorze hectares.  
Mise à prix..... 35,000 fr.

5° Une **Maison**, sise à Saumur, quartier de Nantilly.  
Mise à prix..... 3,000 fr.

6° Une autre **Maison**, sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Anoine.  
Mise à prix..... 3,000 fr.

7° Un **Emplacement** de vieux moulin, sis près les bords de la Loire.  
Mise à prix..... 400 fr.

8° Et un **Clos de Vigne**, sis au lieu dit les Violettes.  
Mise à prix..... 2,400 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. JOHN BURNETT STEARS. S'adresser : 1° à M<sup>e</sup> GERARD, avoué à Brest ; 2° à M<sup>e</sup> LEON, notaire à Lesneven, près Brest ; 3° et à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER,

Le DIMANCHE 22 juillet 1888, à midi, **LES IMMEUBLES**

CI-APRÈS Appartenant à M. DUTERTRE, ayant demeuré à Terrefort.

1° Une MAISON, à Terrefort, commune de Bagnaux, et diverses servitudes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

2° Deux hectares trente-six ares cinquante centiares de vigne en plein rapport, joignant les servitudes ci-dessus, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

3° Dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, à Bournao, commune de Bagnaux ;

4° Six morceaux de terre et vigne, commune de Distré ;

5° Et cinq ares cinquante centiares de terre, à Rougeville, commune d'Artaignes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards, ou s'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**CHAPPELLERIE FRANÇAISE**  
Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOTZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de *Chapellerie* et *Coiffures* en tous genres, d-s plus nouveaux, provenant des meilleurs fabricants, et qu'il vendra à des prix très modérés. Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.  
Spécialité de Coiffures pour Enfants.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Le MARDI 17 juillet 1888, à 1 heure du soir, à la Gare des Marchandises du chemin de fer d'Orléans, il sera procédé à la vente d'un *Fût* de 115 litres de vin de Bourgogne.  
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques, Par suite de cessation de commerce

Le MERCREDI 18 juillet 1888, à 1 heure du soir dans une maison à Saumur, rue des Boires, occupée par M<sup>me</sup> veuve BLONDEAU,

Il sera vendu :

Sept établis, une grande quantité d'outils à usage de menuisier, environ 30 mètres cubes de planches et mardiers en chêne, bois blanc, et un grand nombre d'autres bons objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

**MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS**

**LÉPICIER & COLLMANN**  
Rue de Montreuil, 119, Paris.  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann, est en ce moment à Saumur.

**L'ARMÉE TERRITORIALE**  
Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi  
12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :  
Six mois..... 7 fr.  
Un an..... 12 »  
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.  
Prix très avantageux.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

**LA GRANDE MARNIÈRE**  
Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRADÉL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVÉL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

**LES AMOURS D'UN BANDIT**  
Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :  
Départements : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, forme une *Véritable Bibliothèque*, renfermant les Ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande d'affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVÉL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amiel, PARIS.

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**  
ANCIENNE MAISON CUPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris), Logements, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25		
Chartres				9 6	9 33	2 53	9 44	1 32	
Chât.-d-Loir				12 10	1 52	6 34	12 28	4 49	
Noyant-Méon				12 54	3 9	7 36	1 13	5 51	
Linières-Bou-					3 21	7 47		6 2	
Verbantes					3 36	7 59		6 13	
Blou					3 48	8 11		6 23	
Vivv					3 59	8 20		6 31	
SAUMUR									
(Orl.) (arr.)				1 29	4 10	8 39	1 48	6 42	
(départ.)				1 36	4 16	4 34	1 54	6 53	
Nantilly (arr.)					4 24	8 41		7	
SAUMUR									
(Etat) (arr.)					4 36	8 51		7 11	
(départ.)					4 43	9 30		6 50	
Nantilly (départ.)					4 55	8 43		7 3	
Chacé-Varr.					4 48	8 52		7 9	
Brézé-s.-Cyr					9 21			7 17	
Montreuil				9 19	11 24	2 7	4 19	9 8	2 23
Thouars					11 57	2 34	5 33	9 38	2 44
Niort					9 58	4 24	7 59	4 38	10 27
Saintes					6 28	11 05		6 14	2 3
Bordeaux					9 59	3 36		9 02	4 54

  

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES				
STATIONS	Diréc. soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Diréc. soir	
Nantes	11 35		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35		
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35		
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 10	10 11		
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25			
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32			
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39			
Saumur (a)	3 22	7 46	9 32	12 34	4 20	6 49	10 24		
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 39	4 25	6 54	10 29		
Varennes		8 03	9 48	12 51	4 45	7 13			
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 05	5 01	7 29	10 30		
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 43		
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48		
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 07		

  

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir		
Saumur	7 39	9 27	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 43		
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36		

  

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55		
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05		
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06		

  

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir				
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15				
Moncontour	7 41	13 43	2 27		8 29				
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24				
Montreuil (a)	9 21	2 24	4 38		10 9				
(départ.)	9 29	2 32	5		10 17				
le Vaudelnay	9 40	1 46	5 10		10 24				
Baugé	9 50	5 30	5 19		10 32				
Doué	9 57	6 16	5 26		10 39				
Martigné	10 17	7 5	5 46		10 47				
Angers	11 43	9 50	7 40						

  

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir				
Angers	4 40			7 30	11 48	5 57			
Martigné	5 1	8 26	11	1 13	7 42				
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12				
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21				
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 24	1 51	8 31				
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 32	2 01	8 41				
(départ.)	7 36			2 13	9 14				
Loudun	8 34		4 14	3	10 13				
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48				
Poitiers	10 23		10 46	5	12 16				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour égalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.